Image not found or type unknown

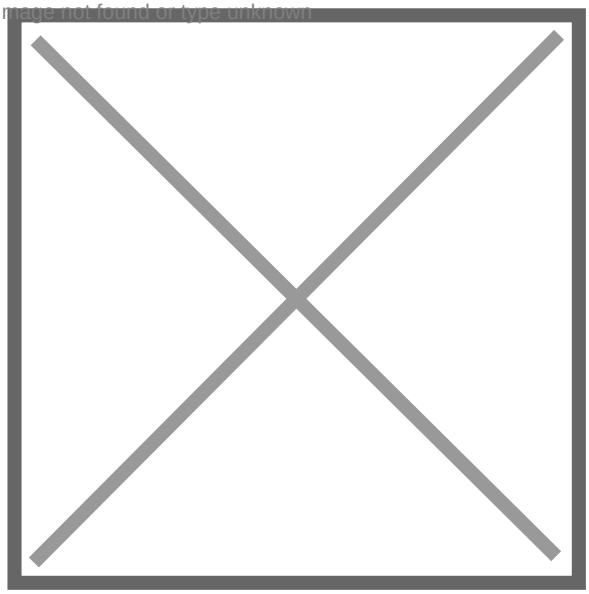

Droit du pacs et de la mutuelle

Par **franck**, le **10/04/2009** à **11:46**

Bonjour,
1er question : je suis employer dans un hypermarche et je vient de me pacsé il parait que j'ai le droit a 1 semaine de congé payer comme pour un mariage es ce vrai? et si c'est le cas y a t'il un texte de loi et quelle est le chemin internet a suivre pour le recuperer pour que je puisse l'imprimer et le montrer a mon bureau du personnel qui me refuse cette semaine de CP .
2eme questions : dans mon magasin on a une mutuelle obligatoire ,peut t'on m'obliger a mettre ma femme dessus si elle ne travail pas et la aussi y a t'il un texte de loi pour me dire si oui ou non ils ont le droit merci d'avance pour vos reponse et bonne journee

Par **Visiteur**, le **10/04/2009** à **21:24**

bonsoir,

1. a voir dans votre convention collective (gratuite sur legifrance)

2. voir les conditions dans le contrat qui a du vous être remis... si votre femme ne travaille pas, il lui faut quand même une mutuelle !!!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés